

# ensemble

Agence Postale  
Intercommunale de Rougemont

Bulletin intercommunal de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

N° 7 / FÉVRIER 2021

## Édito

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV) a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, résultant de la vaste réforme territoriale engagée par l'État depuis 2015.

Quatre années après les premières respirations de notre nouvelle collectivité, **le travail accompli et les projets engagés prouvent l'efficacité et l'engagement de vos élus et des agents de la CC2VV.** En quatre ans, nous avons su créer toutes et tous, ensemble, un projet de territoire et prouver ainsi que **la ruralité n'est pas synonyme de désert, d'ennui, de zone à l'abandon !**

L'échelle de notre collectivité (près de 16 000 habitants) et les moyens financiers et humains qui en découlent nous permettent également de faire face aux nouveaux enjeux et de répondre aux exigences toujours plus fortes d'un état qui transfère de plus en plus de services aux collectivités locales. Nos anciennes communautés de communes, plus modestes, n'auraient certainement pas eu la même aisance pour gérer ces mutations.

Malgré un territoire étendu (374 km<sup>2</sup>), des bassins de vie différents, **nous avons su créer une identité à notre territoire.** Les 2 Vallées Vertes sont désormais connues et reconnues dans le paysage local et public. Très régulièrement mis en avant par les services de l'État pour notre réactivité et notre avance dans de nombreux sujets, nous n'avons pas à rougir de nos réussites acquises durant ces quatre années déjà écoulées. Elles sont le fruit d'un travail concerté entre les élus, les agents de la collectivité et la population : un bel exemple de l'expression de l'esprit communautaire.

**Un nouveau mandat électoral de six années vient de débiter, et, malgré un futur incertain et une réalité perturbée, les élus du Conseil Communautaire et moi-même avons fait le choix de poursuivre les investissements déjà engagés et d'aller toujours plus loin dans le développement de notre territoire.**

Ce développement passe par des thématiques variées : économie, services à la population, tourisme, transition écologique. Plus récemment, nos efforts de mutualisation et de partenariat avec nos communes ont permis à la CC2VV de reprendre la gestion des services tels que l'eau et l'assainissement ou la création d'Etablissements France Services au sein des agences postales devenues intercommunales.

Je souhaite que notre territoire soit à la pointe du développement et de la modernité, tout en étant un exemple de transition énergétique et écologique réussi. En partenariat avec notre voisine, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe et des entrepreneurs locaux, nous lançons actuellement le projet Rural H2, réflexion qui a pour but principal d'assurer la promotion et le développement de l'usage des énergies renouvelables et notamment l'hydrogène sur les territoires de nos deux intercommunalités. Ce projet ambitieux consiste en la création d'une unité de production, stockage et distribution d'hydrogène, l'énergie de demain. S'il voit le jour, ce projet est gage d'un développement économique réussi et vertueux.

Les membres du conseil communautaire et moi-même souhaitons poursuivre ensemble, la construction d'un territoire où l'on aime vivre et travailler, un territoire qui attire habitants et entreprises, un territoire tourné vers l'avenir. Qu'est-ce qu'au fond qu'une Communauté de Communes ? Ce sont des communes, des élus, des habitants qui travaillent ensemble pour l'intérêt général et le bien commun.

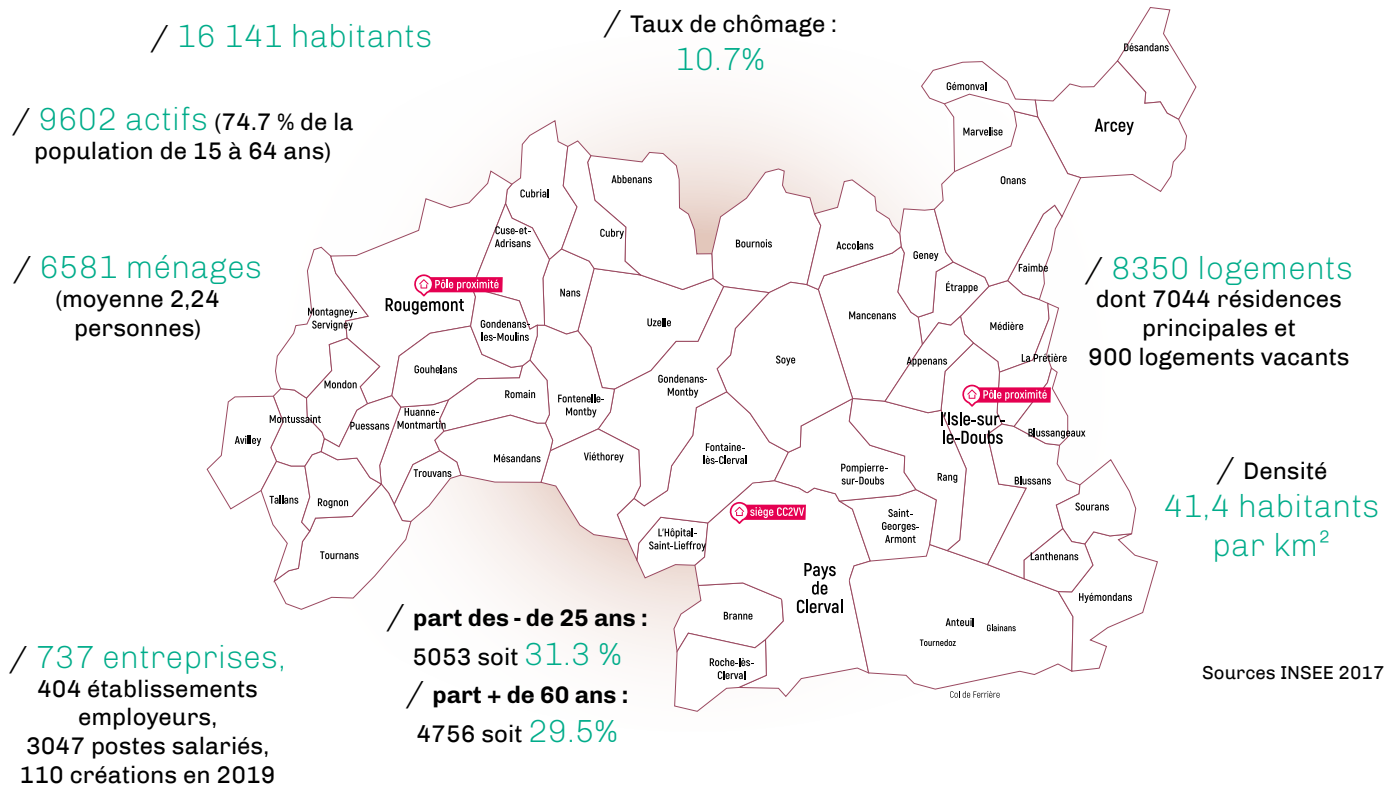
**Soyez certain de notre engagement au service de notre territoire et de l'ensemble de ses habitants. Dans cette période plus que troublée, je souhaite malgré tout vous renouveler mes meilleurs vœux pour 2021. Qu'elle vous apporte la sérénité, l'affection des vôtres et plus que jamais la santé.**

Bien sincèrement,

**Bruno BEAUDREY,**  
Président de la CC2VV



# Présentation de la CC2VV



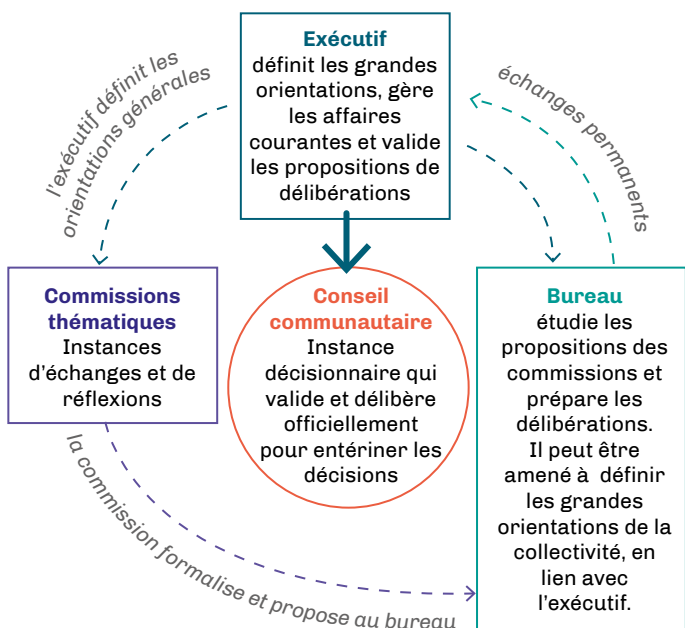
# Les instances de la CC2VV

## Une Communauté de Communes, comment cela fonctionne ?

**Le Conseil Communautaire :** il a un rôle similaire à celui d'un conseil municipal, à l'échelle de la Communauté de Communes. Composé de délégués issus des conseils municipaux des communes, il vote les orientations et les projets communautaires.

## Tableau de la répartition des communes : (voir tableau ci-contre)

**Selon l'importance de sa population, chaque commune est représentée par un nombre déterminé de délégués au conseil communautaire.**



**L'exécutif :** Le Président est assisté par 10 vice-président-e-s, ensemble ils forment l'exécutif de la CC2VV. Cette instance définit les grandes orientations, gère les affaires courantes et valide les propositions des commissions. C'est en quelque sorte l'équivalent du Maire et de ses adjoints dans une commune. Elle se réunit une fois par semaine.

**Le bureau :** L'exécutif, avec 11 autres membres du conseil communautaire, forment le bureau. Cette instance prépare le conseil communautaire et valide les propositions des commissions. Elle peut au besoin être amenée à prendre des orientations de politique générale, en lien avec l'exécutif. Elle se réunit généralement toutes les 5 semaines.

**Les commissions :** dirigées par un-e vice-Président-e, dédiées à une thématique donnée, composées en moyenne d'une dizaine de personnes (conseillers communautaires, conseillers municipaux ou personnes de la société civile), les commissions thématiques sont des instances de concertation et de réflexion, formulant des propositions d'orientation ou des projets. Elles se réunissent à rythme irrégulier, selon les besoins et les actualités en lien avec les thématiques traitées.

## Le conseil communautaire

COMMUNE	POPULATION	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
Abbenans	332	1
Accolans	93	1
Anteuil	638	2
Appenans	379	1
Arcey	1454	5
Avilley	162	1
Blussangeaux	83	1
Blussans	192	1
Bournois	190	1
Branne	178	1
Cubrial	141	1
Cubry	90	1
Cuse-et-Adrisans	285	1
Désandans	730	2
Etrappe	216	1
Faimbe	103	1
Fontaine-lès-Clerval	289	1
Fontenelle-Montby	89	1
Gémonval	84	1
Geney	117	1
Gondenans-lès-Moulins	73	1
Gondenans-Montby	174	1
Gouhelans	118	1
L'Hôpital-Saint-Lieffroy	120	1
Huanne-Montmartin	93	1
Hyémondans	205	1
L'Isle-sur-le-Doubs	2931	10
Lanthenans	69	1
Mancenans	307	1
Marvelise	163	1
Médière	280	1
Mésandans	227	1
Mondon	96	1
Montagney-Servigney	130	1
Montussaint	57	1
Nans	97	1
Onans	344	1
Pays-de-Clerval	1199	4
Pompierre-sur-Doubs	304	1
La Prétière	157	1
Puessans	31	1
Rang	409	1
Roche-lès-Clerval	101	1
Rognon	47	1
Romain	126	1
Rougemont	1079	4
Saint-Georges-Armont	122	1
Sourans	118	1
Soye	396	1
Tallans	47	1
Tournans	122	1
Trouvans	105	1
Uzelle	172	1
Viéthorey	94	1
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>



### Président :

**Bruno BEAUDREY**, Maire d'Etrappe, 55 ans  
[bruno.beaudrey@cc2vv.fr](mailto:bruno.beaudrey@cc2vv.fr)

### Vice-Président-e-s :



**André PARROT**, Maire de Désandans, 55 ans  
 • Finances (budget intercommunal), services aux communes membres, développement de la fibre optique (très haut débit) – [andre.parrot@cc2vv.fr](mailto:andre.parrot@cc2vv.fr)



**Jacky BOUVARD**, Maire de Trouvans, 62 ans  
 • Patrimoine (les bâtiments qui sont propriétés de la CC2VV) et Déchets (ordures ménagères) – [jacky.bouvard@cc2vv.fr](mailto:jacky.bouvard@cc2vv.fr)



**Martine MARQUIS**, Ajointe à Pays-de-Clerval, 58 ans  
 • Santé, communication et Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)  
[martine.marquis@cc2vv.fr](mailto:martine.marquis@cc2vv.fr)



**Laurent TOURTIER**, Adjoint à L'Isle-sur-le-Doubs, 53 ans  
 • Ressources Humaines (les agents de la CC2VV), vie associative et animation du territoire – [laurent.tourtier@cc2vv.fr](mailto:laurent.tourtier@cc2vv.fr)



**Alain ROTH**, Maire de L'Isle-sur-le-Doubs, 50 ans  
 • Développement économique  
[alain.roth@cc2vv.fr](mailto:alain.roth@cc2vv.fr)



**Georges GARNIER**, Maire de Pays-de-Clerval, 69 ans  
 • Urbanisme, politique de l'habitat et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Doubs Central – [georges.garnier@cc2vv.fr](mailto:georges.garnier@cc2vv.fr)



**Thierry SALVI**, Maire de Rougemont, 60 ans  
 • Tourisme – [thierry.salvi@cc2vv.fr](mailto:thierry.salvi@cc2vv.fr)



**Alain PASTEUR**, Conseiller Municipal à Arcey, 59 ans  
 • Enfance, jeunesse et culture  
[alain.pasteur2@cc2vv.fr](mailto:alain.pasteur2@cc2vv.fr)



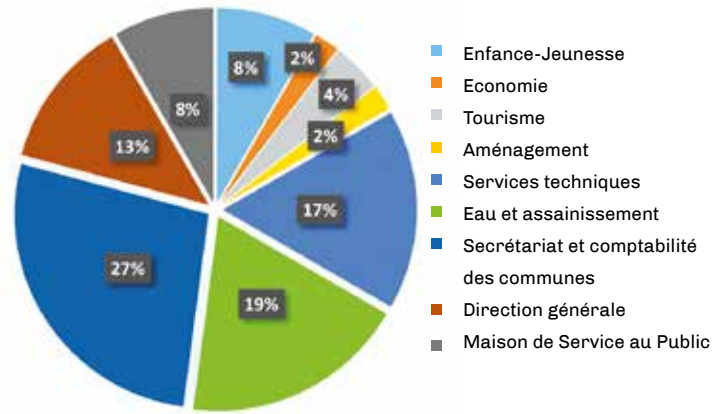
**Stéphanie PACCHIOLI**, Adjointe à L'Isle-sur-le-Doubs, 46 ans.  
 • Petite Enfance, Établissement France Services (Service MSAP-Emploi) et politique des mobilités  
[stephanie.pacchioli@cc2vv.fr](mailto:stephanie.pacchioli@cc2vv.fr)



**Emmanuel SPADETTO**, Maire de Mondon, 53 ans  
 • Cycle de l'eau (compétences eau, assainissement collectif et non collectif et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI) – [emmanuel.spadetto@cc2vv.fr](mailto:emmanuel.spadetto@cc2vv.fr)

## Les agents :

Quarante-deux agents assistent les élus et travaillent chaque jour **au service des habitants du territoire dans des domaines variés** : secrétariat et comptabilité des communes, déchets, eau potable, assainissement collectif et non collectif, activités en direction de l'enfance, de la petite-enfance et de la jeunesse, tourisme, culture, gestion et entretien de bâtiments (gymnases par exemple), accompagnement vers l'emploi et les services publics, développement économique...



# Les domaines d'action de la CC2VV

## € / Développement économique

### • Gestion, extension et création de Zones d'Activités

- ZA Combe Rosiers à L'Isle-sur-le Doubs
- ZA Sous la Velle à Arcey
- ZI de Rang
- ZA du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans
- SMIX Europolys à Autechaux (La CC2VV est actionnaire à hauteur de 26%)

### • Gestion d'immobilier d'entreprises

- Hôtel d'entreprises de Cuse-et-Adrisans
- Autres locaux commerciaux à Pays-de-Clerval et Rougemont

### • Animation économique

- Accompagnement des porteurs de projets
- Réseau d'entreprises
- Soutien financier aux projets immobiliers
- Soutien financier et actions de relance suite à la crise sanitaire

## 🏠 / Aménagement du territoire

- **Haut débit** : Financement du déploiement de la fibre optique sur le territoire (170 000 € par an pendant 15 ans) / L'installation sera terminée sur tout le territoire fin 2021.

### • Mobilité :

- Financement du service TADOU (transport à la demande)
- Réflexion pour devenir, à compter de 2021, autorité organisatrice des mobilités (AOM) locale

### • Revitalisation des Bourgs Centre :

- Concertation avec les bourgs-centre pour le lancement et l'animation d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT)
- Co-gestion du nouveau dispositif "Petite Villes de demain" avec les 4 bourgs-centres, labélisés tout récemment voir p...

### • Rénovation de l'habitat

- Financement des permanences de ADIL du Doubs (conseil rénovation, aides mobilisables,...)
- Création d'un Service Public pour l'Efficacité Energétique (SPEE) en lien avec le PETR en 2021

## 🤝 / Service à la population

- **Petite Enfance** : gestion et animation du Relais Petite Enfance

- **Enfance** : organisation et gestion des activités extrascolaires ("centres aérés")

- **Jeunesse** : organisation et gestion des animations en direction des adolescents

- **Maison de Services Au Public** : prochainement labélisées Établissement France Service (EFS), gestion de 3 Établissements France Service sur le territoire (Rougemont, Pays-de-

Clerval/Arcey et L'Isle-sur-le-Doubs ) voir page 6

- **Agence Postale Intercommunale** : au cours de l'année 2021, reprise de la gestion des agences postales de Rougemont, Pays-de-Clerval et Arcey

## / Cycle de l'eau

- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) sur les bassins versants du Doubs et de l'Ognon
- Gestion et exploitation des services **Eau et Assainissement** (services en régie, gérés en interne)
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (contrôles assainissement individuel)

## / Service Déchets

- **Collecte et traitement des déchets** (ménagers, recyclables, verre) en partenariat avec le SCODEM des 2 Rivières (collecte) et le SYTEVOM (traitement)
- **Gestion des déchetteries** (en lien avec le SYTEVOM)

## / Patrimoine

- **Gestion et entretien des équipements sportifs** : gymnases de Rougemont, Pays-de-Clerval et L'Isle-sur-le-Doubs
- **Gestion et entretien des locaux administratifs** de la CC2VV : siège à Pays de Clerval, pôle de proximité à Rougemont et L'Isle-sur-le-Doubs
- **Gestion et entretien de la maison médicale de Rougemont**
- **Entretien de la Voie Verte**

## / Tourisme

- **Accueil touristique** (Office de tourisme à Rougemont, Bureau d'Information Tourisme à L'Isle-sur-le-Doubs)
- **Animations touristiques** (offre d'animations et d'activités estivales)
- **Développement d'équipements touristiques**
- **Valorisation de l'Espace Naturel Sensible** des Roches de Nans et du bois de Châtel à Uzelle
- **Réalisation et aménagement de la Voie Verte** secteur Pays de Rougemont
- **Valorisation des sentiers de randonnée pédestre**
- **Promotion des déplacements doux comme le vélo** : location de vélos à assistance électrique

## / Développement culturel

- **Saison Culturelle intercommunale**
- **Soutien financier aux Écoles de Musique**

## / Service aux communes

- **Service Application du Droit du Sol** (instruction Permis de construire et demandes d'autorisations d'urbanisme)
- **Mise à disposition d'agents techniques** (notamment aux petites communes qui ne sont pas pourvues de services techniques)
- **Service secrétariat/comptabilité des communes** (gestion du service et prise en charge à hauteur de 450 000 € par an).



Le gymnase de Pays-de-Clerval rénové

## Les équipements réalisés ou en cours de lancement par la CC2VV depuis sa création

- Rénovation du gymnase de Pays-de-Clerval
- Réalisation de la voie verte
- Finalisation de la voirie de la ZA de Cuse-et-Adrisans
- Création d'un gymnase à Arcey (*début des travaux en mars 2021*)
- Création d'un pôle administratif et technique (*Eau et Assainissement*) à L'Isle-sur-le-Doubs
- Réhabilitation de la voie d'accès et de desserte de la ZI de Rang (*début des travaux mars 2021*)



Poursuite de la valorisation de la Forge de Montagney

## Les projets en réflexion

- Création d'une station de production et de distribution d'énergie hydrogène (projet RURAL H2)
- Réhabilitation de l'Hôtel de la Marine à L'Isle-sur-le-Doubs
- Poursuite de la valorisation du site de la Forge de Montagney
- Création d'un siège administratif pour la CC2VV
- Bassin aquatique pour l'apprentissage de la natation



Le service Maison de Service Au Public, au quotidien avec vous.

## La CC2VV, référente et actrice en matière de service au public

### Reprise des services Maison de Services Au Public - Objectif Emploi

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, c'est officiel, la CC2VV a repris la compétence Maison de Service Au Public – Objectif Emploi. Ce service assurera une présence accrue auprès des habitants du territoire pour toujours plus d'accompagnement et de services de proximité.

En bref, peu de changement pour les habitants du territoire qui bénéficiaient déjà d'un service similaire porté par une association locale.

Le service est assuré par trois conseillères, chacune en charge d'une permanence sur le territoire de la CC2VV (L'Isle-sur-le-Doubs, Pays-de-Clerval et Rougemont). Formées par les différents organismes, elles proposent un accompagnement des habitants dans toutes leurs démarches administratives (CAF, Assurance Maladie, Impôts, CARSAT, MSA...) mais aussi une aide dans la recherche et le retour à l'emploi (lien avec Pôle Emploi, présentation des offres d'emploi locales, aide à la rédaction de CV...). Ce service propose également, en lien avec le service développement économique de la CC2VV, un accompagnement des entreprises locales dans leurs démarches (Conseils administratifs en droit du travail, aide à la rédaction des contrats de travail...).

**En résumé, le service Maison de Services Au Public c'est un guichet unique pour l'ensemble des demandes liées aux démarches administratives du quotidien.**

### Une évolution nécessaire pour un maintien de services publics de proximité et de qualité en milieu rural

Les réformes successives de l'action publique ont entraîné la fermeture de nombreux services publics ces dernières années. Cette tendance ne fléchit malheureusement pas actuellement, qui plus est sur un territoire rural comme le nôtre.

La fermeture de la dernière trésorerie du territoire (L'Isle-sur-le-Doubs) est prévue pour septembre 2021. Parallèle-

ment, les communes bourgs-centres de Pays-de-Clerval, Rougemont et Arcey négocient depuis des mois avec le groupe La Poste pour tenter de préserver l'un des derniers services publics de proximité : les bureaux de Poste.



**En réaction à cette situation, et pour s'inscrire dans les nouvelles orientations souhaitées et soutenues financièrement par l'État, la CC2VV a décidé, en étroite relation avec ses communes, de réagir :**

**/1. En consolidant les Maisons de Services au Public (MSAP) présentes à Rougemont, Pays-de-Clerval et L'Isle-sur-le-Doubs et les faire évoluer vers des Etablissements France Service (EFS) avec la création d'un guichet supplémentaire à Arcey**

Le réseau France Services poursuit plusieurs objectifs :

- **le renforcement d'un service public de proximité** : Chaque habitant pourra accéder à un Etablissement France Services au plus proche de chez lui (Arcey, Rougemont, Pays-de-Clerval et L'Isle-sur-le-Doubs pour la CC2VV)
- **un service public moderne**, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens (par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches), tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet ;
- **un lieu de vie agréable et convivial**, qui change de l'image habituelle des guichets de services publics
- **un niveau de qualité garanti** avec 10 opérateurs partenaires

**/2. En reprenant la gestion des bureaux de Poste de Rougemont, Pays-de-Clerval, et Arcey en Agences Postales Intercommunales, qui seront adossées aux Etablissements France Services**



Ces trois agences menacées de fermeture seront donc maintenues par la CC2VV, aidées financièrement par l'État et les communes membres de la CC2VV. L'agence postale de Rougemont est d'ores-et-déjà devenue intercommunale, celles d'Arcey et Pays-de-Clerval le seront au cours de l'année.



**/3. En créant un service intercommunal "cartes d'identité et passeports" au sein du futur Etablissement France Service de L'Isle-sur-le-Doubs**

Ce service auparavant géré par la ville de L'Isle-sur-le-Doubs prendra une dimension intercommunale à compter de septembre 2021 et bénéficiera à tous les habitants de la CC2VV par une mise en réseau des 4 guichets EFS du territoire.

**Ouverture des EFS - Agence postale :**

- > Rougemont (janvier 2021)
- > Pays-de-Clerval (juin 2021)
- > Arcey (avril 2021)
- > L'Isle-sur-le-Doubs (septembre 2021)

**Une solidarité financière, logistique et organisationnelle de votre Communauté de Communes et de ses 54 communes pour le maintien d'un accès à des services de qualité et de proximité pour tous ses habitants.**

# Aide aux entreprises

La crise sanitaire liée au COVID-19 impactant fortement notre économie locale, la communauté de communes a souhaité prendre sa part pour accompagner la relance.

En complément des mesures mises en place par le gouvernement pour accompagner les acteurs économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les communautés de communes ont mis en place un "Pacte régional pour l'économie de proximité" à destination des Très Petites Entreprises (c'est-à-dire jusqu'à 10 salariés) de l'artisanat, du commerce ou des services. Ce pacte s'appuie sur un engagement de 8 € par habitant et de 4 € pour la CC2VV.

**Pour savoir si votre projet est éligible ou pour monter un dossier de demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services.**



Pour toute question :

**Rémy POKORNY**

Chargé de Mission Développement Économique  
03.81.97.89.90 - remy.pokorny@cc2vv.fr

La CC2VV s'engage auprès des acteurs économiques		
Action mise en place	Détail de la mesure	Cible
Baisse de CFE	Exonération des 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises en 2020	Entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel
Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de Trésorerie	Prêt à taux zéro, sans garantie personnelle compris entre 3 000 € et 15 000 €	TPE rencontrant des difficultés conjoncturelles suite à la crise du COVID-19
Aide à l'investissement	Subvention jusqu'à 3 500 € pour un projet d'investissement matériel ou immatériel	TPE (quel que soit le secteur d'activité ou le statut)
Aide à la trésorerie	Subvention jusqu'à 1 500 € (bars-restaurants) ou 500 € (autres commerces) couvrant la perte de chiffre d'affaires en complément du Fonds de solidarité national	Commerces ayant subi une fermeture administrative durant l'un des confinements



Le montant global de l'aide à l'économie locale

## Opération chèque-cadeau : du positif pour tout le monde !

La CC2VV a souhaité lancer **une opération de chèques cadeaux** avec pour objectif non seulement d'**apporter de la trésorerie aux commerces** dont l'activité a été fortement impactée par l'épidémie mais également d'**inciter la population à fréquenter davantage les commerces de proximité** en soutenant leur pouvoir d'achat.

Le principe est le suivant :

- Les commerçants indépendants se sont inscrits sur la plateforme Beegift (<https://www.beegift.fr>) ;
- Les habitants peuvent acheter des chèques cadeaux directement sur ce site auprès des commerçants inscrits de leur choix. Ils pourront ensuite se rendre chez leur commerçant de proximité pour le dépenser.

La CC2VV a fait le choix de **soutenir plus particulièrement les commerces ayant subi une fermeture administrative pendant la période de confinement ou ceux ayant subi une perte de chiffre d'affaires importante**. C'est pourquoi les chèques cadeaux achetés auprès de ces commerces seront bonifiés par la CC2VV à hauteur de 50 %, dans la limite d'un chèque de 20 €.

J'achète un chèque-cadeau de ...	La CC ajoute ...	Je possède un chèque-cadeau d'une valeur totale de ...
10 €	+ 5 € =	15 €
20 €	+ 10 € =	30 €
30 €	+ 15 € =	45 €
40 €	+ 20 € =	60 €
50 €	+ 20 € =	70 €

(valeur max. donnée par la CC2VV)

Toutes les collectivités locales se mobilisent en faveur de cette opération puisque la Région apporte 1 € par habitant et la CC2VV 2 € par habitant. De nombreuses communes du territoire ont souhaité s'associer à cette opération, permettant d'abonder l'enveloppe de près de 25 000 €. Le Crédit Agricole de Franche-Comté soutient également l'action à hauteur de 5 000 €.

Cette mobilisation va permettre d'abonder les chèques cadeaux à hauteur de près de 80 000 €. Or, quand la collectivité donne 1 € pour un chèque cadeau, ce sont 3 € qui sont injectés dans l'économie locale : **l'apport sera donc de plus de 240 000 € pour nos commerces de proximité.**

# Le service déchets sur le territoire

## Le service déchets c'est quoi ?

### Le service s'axe sur plusieurs thématiques :

- Les **déchets ménagers** (*bacs verts ou gris*) > collectés par le SCODEM des 2 Rivières > Incinération par le SYTEVOM
- Les **déchets recyclables** > collectés par le SCODEM des 2 Rivières > Tri et valorisation par le SYTEVOM
- Le service **déchetteries** > géré par le SYTEVOM > Tri et valorisation par le SYTEVOM
- La **collecte du verre** en Points d'Apports Volontaires > géré et valorisé par le SYTEVOM

Quand je m'acquitte de ma facture déchets, je participe au fonctionnement de l'ensemble de ces services.

## Qui fait quoi ?

	<b>SYTEVOM</b> Situé à Noidans-le-Ferroux (70)	<b>SCODEM des 2 Rivières</b> (ex-SICTOM) situé à Esprels (70)	<b>CC2VV</b> Siège à Pays-de Clerval
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des déchetteries</li> <li>- Incinération des ordures ménagères</li> <li>- Tri et valorisation des bacs jaunes</li> <li>- Collecte et valorisation des conteneurs à verre</li> <li>- Actions de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ramassage des bacs jaunes et verts (ou gris)</li> <li>- Gestion du parc de bacs</li> <li>- Vente de composteurs</li> </ul>	Facturation du service
<b>MES QUESTIONS</b>	Je veux connaître les horaires de la déchetterie, le conteneur à verre est plein ?	Je déménage, Un problème de collecte ou sur mon bac ?	Une question sur ma facture ?
<b>LES CONTACTS</b>	03 84 76 93 00 contact@sytevom.org	03 84 20 37 10 scodem2rivieres@gmail.com	03 81 97 85 10 contact-dechets@cc2vv.fr

## État des lieux

3 territoires, 3 structures tarifaires différentes – Détail au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

TERRITOIRE	PRINCIPE DE FACTURATION	PART FIXE	PART VARIABLE 1	PART VARIABLE 2
<b>Secteur Pays-de-Clerval</b>	Facturation au poids et à la levée	100€ (262,50€ - Gros producteur)	1,30€/levée	+0,35€/kg
<b>Secteur Pays de Rougemont</b>	Facturation au poids	125€ (73€ Résidences secondaires)	0,24€/kg	
<b>Secteur des Isles du Doubs</b>	Facturation au volume et à la levée	114,20€	80L : 19,01€ 120L : 28,51€ 240L : 57,02€ 750L : 178,20€	1,58€/levée 2,38€/levée 4,75€/levée 14,85€/levée
				+25% au-delà de 18 levées

**Constat :** Certains abonnés ne présentent jamais leur bac d'ordures ménagères à la collecte.

**Des questions se posent :** Sont-ils champions du tri ? Ou proposent-ils à leurs déchets de faire un peu de tourisme ? Ou pire, les déchets terminent-ils dans des « dépôts sauvages » ?

## Les tarifs :

Jusqu'en 2020, trois types de tarifs différents existaient sur les trois ex-territoires :

- Secteur Pays de Clerval : Facturation au poids **ET** à la levée ;
- Secteur Pays de Rougemont : **Facturation au poids** ;
- Secteur des Isles du Doubs : **Facturation au volume et à la levée**.

Suite à la fusion des trois Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Loi précise que l'application d'un même service et de mêmes tarifs sur tout le territoire est obligatoire, dans un « délai raisonnable ». Le service est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le même pour l'ensemble des habitants. L'harmonisation des tarifs restait à faire. Elle est applicable **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021** (Pour les factures qui seront émises après le 30 juin 2021 – voir ci-contre).



## Nouvelle structure tarifaire :

Elle implique plusieurs évolutions afin d'optimiser et d'uniformiser l'ensemble du service déchet :

- L'abandon du système de pesée, la facturation passe à la levée et au volume ;
- 12 levées par an sont comprises dans l'abonnement (*bacs verts ou gris*) ;
- La taille du bac est adaptée à la composition du foyer
- Le système des Isles du Doubs est étendu à l'ensemble du territoire.

## Quel bac pour mon foyer ?

Composition foyer	Dotation
1 pers.	80L
2-3 pers.	120L
4 pers. et +	240L
6 pers. sur demande	360L
Résidence secondaire	80L (>80 L sur demande)



## Compostage, broyage des déchets verts, vous êtes subventionnés !

**On composte, on composte !**

Trois modèles de composteur au tarif unique de 25 € TTC vous sont proposés :

- Composteur bois 400 L ;
- Composteur bois 600 L ;
- Composteur plastique 400L.



**Pour vous en procurer un, prenez contact directement avec le SCODEM des 2 Rivières ou la CC2VV.**

**Broyer et éliminer ses déchets verts à la maison.**

Le SYTEVOM subventionne l'achat d'un broyeur à hauteur de 30% du montant de l'acquisition plafonnée à 450€. **Le bon plan ? Achetez votre broyeur à plusieurs avec vos voisins, la facture diminuera encore !**

Toutes les infos sur le site internet du SYTEVOM (<http://www.sytevom.org>) rubrique "La Prévention / Broyer ses déchets verts à domicile".



## Contributions moyennes par foyer et par territoire :

TERRITOIRE	Contribution /foyer en 2019	Contribution /foyer en 2020	Contribution cible en 2021
Secteur Pays-de-Clerval	129€	149€	186€
Secteur Pays de Rougemont	169€	169€	
Secteur des Isles du Doubs	140€	150€	

## Quels impacts pour moi ?

### Sur les bacs de collecte des ordures ménagères

- Secteur Rougemont et Pays de Clerval : changement de votre bac vert ou gris, si celui-ci n'est pas adapté à la taille de votre foyer (Voir grille de dotation ci-dessus). Ce changement sera assuré par le SCODEM des 2 Rivières au premier trimestre 2021. Cette nouvelle dotation est gratuite ;
- Secteur L'Isle-sur-le-Doubs : Pas de changement de dotation.

### Sur la facture

Dès le premier janvier, les tarifs sont actualisés pour l'ensemble des anciens territoires afin de converger vers une uniformisation totale et ainsi assurer une équité dans la facturation. De cette harmonisation découle des évolutions concernant les tarifs : augmentation pour certains secteurs, baisse pour d'autres.

**Pourquoi cette augmentation ?** Elle s'explique par une répercussion des tarifs appliqués par le SCODEM des 2 Rivières pour la collecte et par le SYTEVOM pour le traitement. En effet, ces deux structures ont augmenté leurs coûts de prestations et notamment le SYTEVOM (+ 9€ par habitant à compter de 2021).

Cette forte augmentation est liée :

- au renouvellement du marché pour l'enfouissement des déchets par le SYTEVOM, avec des tarifs beaucoup moins intéressants que le précédent ;
- au surcoût lié à l'épidémie de COVID-19 ;
- au lancement de la construction du nouveau centre de tri des déchets qui verra le jour en 2021 ;
- à la forte augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) découlant de la Loi de Finances 2021.

## Nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Part fixe (accès au service)	Part fixe/taille de bac (Inclus : 12 levées/an)	Part variable à la présentation (à partir de la 13 <sup>e</sup> levée)
130€	80L	28€
	120L	42€
	240L	84€
	360L	126€
	Bacs 4 roues	231€
		2,3€ / levée
		3,5€ / levée
		7€ /levée
		10,5€ / levée
		19,3€ / levée





Inauguration de la Voie Verte, le 3 octobre 2020

## La Voie Verte de la Vallée de l'Ognon en fonction !

Initié par la Communauté de Communes du Pays de Rougemont avant la fusion, le projet de création d'une voie verte en lieu et place d'une ancienne voie ferrée entre Montagny-Servigney et Rougemont a abouti au début de l'été. Après plusieurs années de concertation et plusieurs mois de travaux, qui plus est ralentis par la situation sanitaire, la Voie Verte de la Vallée de l'Ognon est **ouverte à la circulation depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier**.

**L'investissement a été porté par la CC2VV (1 million d'euros) avec des financements de l'État, de la Région et du Département du Doubs à hauteur de 70 %.**

Avec ses dix kilomètres dédiés au mode de déplacement doux, alternat de sous-bois, bois, villages et bords de l'Ognon, ce nouvel équipement touristique est l'occasion unique de **découvrir toutes les richesses paysagères et patrimoniales du Pays de Rougemont et de la vallée de l'Ognon**.

Tout au long du parcours, **des tables de lecture et des panneaux explicatifs** permettent de découvrir les différents sites naturels, patrimoniaux et touristiques présents : **Forge de Montagny (site classé Monuments Historiques), bords de l'Ognon, Rougemont (cité de caractère)** et ses trésors : son patrimoine bâti, le Musée de la Géologie et des Minéraux, la chapelle Saint-Hilaire, le cimetière national... Les utilisateurs peuvent prolonger la balade jusqu'à Villersexel et Lure.

**Une vigilance est toutefois de mise car la connexion avec la Voie Verte de Villersexel n'est actuellement pas opérationnelle sur une distance d'environ 600 m.**

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel devrait réaliser cette connexion pour le printemps 2021.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois a d'ores-et-déjà lancé les études pour poursuivre cette voie verte en direction de Montbozon !

La finalité recherchée est la connexion avec l'Eurovéloroute 6 (axe Montbéliard-Belfort) via le Chemin Vert afin de relier La chapelle de Ronchamp à la citadelle de Besançon, deux sites UNESCO de notre région. Les utilisateurs de la voie verte doivent rester prudents. Sur l'ensemble du parcours, le code de la route s'applique, le partage de la chaussée avec les autres usagers doit se faire dans le respect de tous.



L'inauguration officielle de la Voie Verte a eu lieu le 3 octobre 2020. Compte tenu de la situation sanitaire, les habitants n'ont malheureusement pas pu être associés.

**Une grande fête de la Voie Verte avec de nombreuses animations devrait se tenir dans l'année (espérons-le !) pour rattraper ce moment convivial.**

**10 kilomètres dédiés au mode de déplacement doux**



# Une saison touristique estivale en demi-teinte

La saison touristique estivale 2020 a été, comme au niveau national, perturbée par la crise sanitaire actuelle. Les habitudes des touristes n'ont pas été les mêmes que les années précédentes. Globalement il est à noter sur l'ensemble de la saison **une baisse de la fréquentation côté Vallée de l'Ognon et une hausse côté Vallée du Doubs.**

**Il faut préciser que le territoire de la CC2VV connaît deux "types" de tourisme différents :**

- **Le tourisme d'itinérance sur le secteur de la Vallée du Doubs** (L'Isle-sur-le-Doubs/Pays-de-Clerval). Ce type de tourisme est très largement porté par l'Eurovéloroute n°6 (EV6 – Nantes-Budapest) qui suit le cours du Doubs ou du canal du Rhin au Rhône. Ce sont des touristes qui ne séjournent que très brièvement sur notre territoire (une nuit en moyenne) mais qui consomment malgré tout dans les commerces locaux. Ils circulent à vélo et préfèrent la nuitée en camping ou chambre d'hôtes. On note une augmentation de 15% de la fréquentation par rapport à 2019 au Bureau Info Tourisme de L'Isle-sur-le-Doubs. Cette hausse s'explique par le besoin de beaucoup de touristes de privilégier le tourisme en extérieur et loin des grandes zones touristiques. Le cyclotourisme (nom donné aux personnes voyageant à vélo) est en forte augmentation ces dernières années, la crise sanitaire et le confinement semblent avoir eu l'effet d'un coup de pédale supplémentaire !

- **Le tourisme de séjour** sur le secteur de la Vallée de l'Ognon (Rougemont), induit notamment par la présence des deux plus gros campings du Département que sont le camping du Bois de Reveuge (Huanne-Montmartin) et le camping du val de Bonnal. Ce type de population touristique séjourne plus longtemps sur notre territoire. A l'Office de Tourisme de Rougemont on remarque une baisse de la fréquentation de 40% par rapport à l'année dernière. Cette baisse s'explique par la très faible présence des touristes étrangers (Néerlandais, Allemands) qui représentent en temps normal entre 30 et 40% de la population fréquentant l'Office de Tourisme.



Sortie nature à Nans avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Malgré le contexte sanitaire, la CC2VV fait le choix de maintenir un programme d'animations estivales à destination des touristes et des habitants du territoire. Ces animations se sont tenues dans le respect des normes sanitaires : maximum de 10 personnes, masques et désinfection des mains obligatoires. De plus, cet été le choix a été fait de privilégier les animations et sorties en extérieur. Contrairement aux années précédentes où le programme atteignait ou dépassait aisément la centaine d'animations pour la période allant du 15 juillet au 31 août, cette année, seules **31 animations ont pu être maintenues**. Il a été difficile d'en maintenir davantage dans un contexte sanitaire très incertain.

**Nos animations dépendent très largement de la volonté d'acteurs privés (entreprises, producteurs locaux, associations locales) et nous tenons à les remercier de faire vivre et découvrir notre territoire.**

**Nous remercions particulièrement nos partenaires qui ont fait le choix de maintenir des animations dans cette situation difficile.**



A vélo ou à pied, notre territoire a tout pour plaire !

**Vous êtes un artisan ?  
Vous avez un savoir-faire particulier ?  
Vous souhaitez organiser une animation estivale ?  
N'hésitez pas à nous contacter pour proposer une animation pour la prochaine saison.**



**Nos animateurs touristiques :**

Damien : 03.81.86.99.52 ou [tourisme@cc2vv.fr](mailto:tourisme@cc2vv.fr)  
Elie : 06.75.78.14.37 ou [elie.pernot@cc2vv.fr](mailto:elie.pernot@cc2vv.fr)



Le belvédère du Grand Porron

## D'importants travaux à L'Espace Naturel Sensible des Roches de Nans et du Bois de Châtel à Uzelle

L'Espace Naturel Sensible (ENS) des Roches de Nans et du Bois de Châtel à Uzelle est, depuis l'automne 2019, **totale­ment fermé au public**. Il a été le théâtre d'importants travaux durant ces derniers mois afin de sécuriser le site devenu dangereux pour les personnes le fréquentant.

Après deux années successives de sécheresse et de canicule, l'équilibre naturel de l'ENS a été gravement affecté, comme une grande partie des forêts de la région. Durant l'hiver de nombreuses chutes de branches et d'arbres ont été constatées sur l'ensemble de la forêt. Malgré un printemps pluvieux et un été moins chaud, les arbres semblaient condamnés par un stress hydrique trop important. Un fort dépérissement de plusieurs essences d'arbres (les hêtres notamment) a été constaté sur l'ensemble du site et plus particulièrement au niveau du belvédère du grand porron et des tables de pique-nique.

À l'automne 2019, la **décision difficile d'abattre une part importante des arbres dépérissant a été prise**, par la commune d'Uzelle et l'ONF, afin de protéger les promeneurs et les familles mais aussi afin d'éviter une dissémination trop importante des ravageurs présents (champignons, insectes). Ces

coupes sanitaires et sécuritaires ont malheureusement grandement modifié l'aspect paysager. La forêt ombrageuse laisse désormais place à une clairière ensoleillée, ouverte, au sommet des roches. Cette situation bien que très perturbante était malheureusement nécessaire et probablement inévitable dans le contexte de changement climatique que nous connaissons.

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV), coordinatrice de la démarche ENS, la commune d'Uzelle, propriétaire de la forêt communale et le Département du Doubs pilote et financeur de la démarche ENS réfléchissent ensemble à des solutions concrètes afin de rendre au site sa remarquabilité paysagère, sa convivialité tout en préservant la grande biodiversité animale et végétale qui est présente.

**Après 2 années successives de sécheresse et de canicule, l'équilibre naturel de l'ENS a été gravement affecté**

L'ENS a vocation à accueillir du public. Comme tous les autres ENS c'est une vitrine de toute la richesse du Département du Doubs en termes de biodiversité

et de paysage. L'**ENS des Roches de Nans et du bois de Châtel est désormais la vitrine d'un changement global, d'une modification de nos paysages et de nos milieux due aux changements climatiques.**

**La CC2VV vient de lancer une étude afin de mettre à jour le Plan de Gestion Biologique de l'ENS et ainsi envisager le devenir du site.** N'hésitez pas à vous tenir informés du projet en consultant le site internet de la CC2VV.

**La forêt communale est toujours frappée d'un arrêté interdisant à toute personne d'entrer sur le site.**

**Une réouverture est prévue dans les mois à venir, les futurs visiteurs devront toutefois ne pas quitter les sentiers de l'ENS, la forêt autour restant dangereuse en raison d'arbres dépérissant.**



# Compétence GEMAPI, des actions en cours sur les deux bassins versants

L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône et Doubs et le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon) travaillent actuellement sur plusieurs actions concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) que la CC2VV leur a délégué.

## Côté Doubs :

La création d'un « Espace de bon fonctionnement » (EBF) du Doubs entre Blussangeaux et Baume-les-Dames est en cours. L'objectif principal de cette démarche est la mise en place d'une dynamique locale et collective réunissant tous les acteurs : communes, riverains, agriculteurs afin de réfléchir ensemble sur l'état du Doubs et les possibilités d'amélioration. Et ce dans la perspective d'identifier des zones à enjeux et des sites favorables à la mise en œuvre d'actions de restauration morphologique afin d'aider la rivière à retrouver un fonctionnement garantissant une bonne qualité de l'eau et une belle biodiversité animale et végétale.

## Du côté des affluents du Doubs :

La restauration morphologique du Ruisseau de Soye a atteint la phase de la concertation locale et du montage des dossiers techniques. Les travaux pour le secteur amont devraient débuter au premier trimestre 2021.

Des études et une concertation sont également lancées concernant le ruisseau de Mancenans et le ruisseau de Blussans.



## Côté Ognon :

D'importants travaux viennent de se terminer sur le Crenu, affluent de l'Ognon qui prend sa source à Romain et traverse les communes de Huanne-Montmartin, Puessans, Rognon, Tallans et Avilley. Les travaux actuels ont lieu à et en aval de la commune de Rognon. Ces travaux consistent en :

- **La création de seuils** : Des seuils en roche d'une hauteur de 20 cm maximum sont mis en place afin d'augmenter localement la lame d'eau facilitant ainsi la vie et le transit piscicole. Des seuils de fond permettant de limiter l'arrachement du lit du ruisseau ont également été créés.
- **L'apport d'une recharge en matériaux** : Une couche de matériaux d'une épaisseur de 30 cm est installée dans le fond de la rivière. Constituée de matériaux de différentes tailles, ceux-ci permettront de rehausser la hauteur de la lame d'eau, de diversifier les écoulements du ruisseau, de reconstituer un matelas alluvial et de restaurer la connexion avec les annexes hydrauliques comme la nappe alluviale ou les bras morts.
- **Des plantations** : Des plantations ont été effectuées après un léger talutage de la berge. Ces plantations sont faites de façon à optimiser la surface de contact entre les racines et l'eau.

Le rôle de la ripisylve (arbres et arbustes situés en bordure d'une rivière) est de protéger les berges de l'érosion (les racines retiennent la terre), de créer des zones ombragées permettant d'abaisser la température, de créer une diversité d'habitat pour les poissons, insectes aquatiques et les oiseaux.

Que cela soit du côté du Doubs ou de l'Ognon, l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une politique de l'eau globale et concertée, instituée par des « contrats de rivière ». Ces contrats (l'un pour le Doubs et l'autre pour l'Ognon) sont centrés sur l'animation et la concertation afin de faire émerger des projets et élaborer un programme d'actions autour d'opérations techniquement réalisables et acceptées localement.

## Pour plus d'infos :

<https://www.eptb-saone-doubs.fr/>  
<http://www.syndicats-vallee-ognon.fr/>  
<http://www.cc2vv.fr/gemapi.html>



# Enfance, culture et sport : des actions transversales

Que ce soit pour la petite enfance, l'enfance (déléguée aux Francas) ou la jeunesse, la CC2VV mène une politique axée sur l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent en s'appuyant sur les thématiques précitées.

Le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPE), qui se charge d'entourer jeunes enfants, parents et assistantes maternelles, a donc logiquement proposé une série d'animations culturelles tout au long de l'année 2020 et ce même pendant le confinement. Éveil musical ou psychomoteur, séances de yoga, ateliers créativité, lecture de contes étaient par exemple au programme. Durant le premier confinement, **un programme d'animations par visio-conférence a été développé avec les Relais Petite Enfance des collectivités voisines permettant ainsi à 309 adultes et 483 enfants de suivre 29 ateliers.**

Le RPE accompagne également les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier en proposant :

- **Des formations.** En 2020, 14 assistantes maternelles ont suivi deux formations sur les thèmes de « Droits et devoirs dans l'exercice de leur métier » et « Renouvellement certificat secours sauveteur au travail ».
- **Des conférences ou des « cafés-parents »** sur des thèmes variés comme le numérique.

Les projets ne manquent pas pour les mois à venir, de nouvelles conférences et rencontres, des interventions de compagnies de théâtre, des ateliers sont déjà en préparation !



Rencontre avec les parents à Pays-de-Clerval

**Petit rappel : la CC2VV vend la carte avantages jeunes !** Profitez de tous les avantages de la carte à un tarif préférentiel puisque la CC2VV prend 3€ à sa charge. Pour l'obtenir, contactez votre animateur jeunesse.



## Contacts utiles :

**Isabelle KOMIANC**, Responsable du Relais Petite Enfance - 06.71.95.64.78 - rpe@cc2vv.fr ;

**Aude GILG**, Animatrice jeunesse secteur L'Isle-sur-le-Doubs/Arcey - 06.80.73.96.32 - aude.gilg@cc2vv.fr

**Miguel BUENO-COSANO**, Responsable du Service enfance-jeunesse et Animateur jeunesse secteur Rougemont/Pays-de-Clerval - 06.99.92.92.90 - miguel.bueno-cosano@cc2vv.fr



Les ados à la découverte du Dolmen de Santoche

## Les animations et activités ados en 2020

### Sur la thématique sport :

- Durant les vacances de Février organisation d'un séjour ski à La Bresse-Hoenneck (Vosges) ;
- Cet été mini-stages sportifs, avec des activités de pleine nature : équitation, randonnées pédestre et VTT, vélo rail, karting, accrobranche, golf, tir à l'arc, canoë, piscine...
- Activités durant les vacances de la Toussaint, avec des activités sportives et de loisir : bowling, Réalité-Virtuelle, Trampoline Park, multisport, patinoire...

### Sur la thématique culture :

- Durant les vacances de la Toussaint : découverte du Musée des Beaux-Arts de Besançon, linographie, cinéma...

**Durant ces trois périodes, ce sont plus de 140 jeunes qui ont été accueillis.**

Tout au long de l'année ces thématiques sont également abordées lors d'ateliers durant le temps scolaire.

L'année 2020 a également vu la naissance de **L'Info Ki Roule**, développé par les animateurs jeunesse, le concept est assez simple, les animateurs jeunesse se déplacent dans les communes du territoire pour parler de problématiques souhaitées par les ados. La problématique principale de cette année a été celle du harcèlement scolaire, elle devait notamment connaître comme finalité la diffusion d'un spectacle de conte avec la compagnie *À la lueur des contes*. Au vu de la situation sanitaire, le spectacle n'a pour l'instant pas pu se tenir.

### D'ores et déjà, l'année 2021 semble riche de projets structurants pour les jeunes du territoire :

- **Projet Equinoctis** : construction commune d'un spectacle de dressage équestre, sur le thème des inégalités et plus précisément de la place de la femme dans notre société. ;
- **L'Info Ki Roule** abordera les thèmes du Sport-Santé, de la prévention routière, de l'environnement et des addictions ;
- **Création d'un "salon du jeu et du jouet"** avec l'idée d'une exposition de jouets de toutes époques, des ateliers animés, et des stands de vente et troc d'occasion !

## La saison culturelle bientôt de retour (on l'espère !)

La CC2VV est également porteuse d'une importante saison culturelle s'étendant de septembre à juin. En raison de la situation sanitaire, la CC2VV n'a pas été en mesure de terminer la saison culturelle 2019-2020. Nous mesurons aujourd'hui à quel point nous avons eu la chance d'accueillir la dernière création de la Compagnie BACCHUS (« Exil pour 2 Violons ») à Anteuil le 1<sup>er</sup> février 2020, puisqu'aucun spectacle n'a ensuite pu se dérouler jusqu'en septembre.

La rentrée de septembre nous a permis d'accueillir deux événements. Tout d'abord, l'épicerie culturelle a fait un nouvel arrêt au parc du foyer du Manoir à Rougemont dans le cadre du dispositif "Destination Vallée de l'Ognon" : plus de 50 personnes ont pu voyager dans le temps avec Ulysse, dans un cadre somptueux et sous un soleil radieux.

Ensuite, la CC2VV a accueilli comme tous les ans depuis sa création une résidence d'artistes, en partenariat avec le Département du Doubs. Du 14 au 20 septembre dernier,

c'est la compagnie du Brouillard qui a posé ses valises dans plusieurs lieux de notre territoire, notamment à la médiathèque d'Arcey et dans les écoles de Sourans et de Cuse-et-Adrisans pour des temps d'échanges et d'animations. Ensuite, deux conférences-spectacles "Les enfants sont méchants" ont été appréciées par plus de 60 personnes à Arcey et Pays-de-Clerval.

La saison a été à nouveau stoppée cet automne, mais nous espérons être en mesure de vous proposer de nouveaux événements le plus vite possible !

**Vous êtes une compagnie ou un artiste présent sur le territoire ? Vous connaissez une compagnie locale et vous souhaitez nous la faire connaître ?**



**N'hésitez pas à nous contacter :**

**Sophie CASSARD,**  
responsable programmation culturelle  
03.81.97.89.96 - sophie.cassard@cc2vv.fr)

EAU ET  
ASSAINISSEMENT

## Le service eau et assainissement

Le service eau et assainissement est né suite à la prise de ces compétences par la CC2VV au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un an plus tard, force est de constater que de nombreux travaux sont terminés, en cours ou programmés sur le territoire. Ces travaux ont été initiés par les communes avant le transfert ou priorités par la régie en coordination avec les communes.

**Pour l'eau potable, l'objectif est de garantir une alimentation toute l'année avec une eau respectant et garantissant les critères de qualité.**

**Il est important de préciser que pour l'assainissement, ces lourds investissements servent à améliorer la collecte et le traitement des eaux usées pour garantir des niveaux de rejets dans le milieu naturel, en phase avec la réglementation.**

Les périodes de sécheresse de ces 3 dernières années nous démontrent à quel point l'eau est un bien commun, que ces ressources sont fragiles et qu'il convient d'appréhender le changement climatique qui s'accélère.

Tour d'horizon des réalisations du service au cours des 12 derniers mois et perspectives pour les semaines à venir :

	Commune	Nature des travaux	Remarques et planning
EAU	ANTEUIL	Création d'une canalisation d'interconnexion	Lancement d'une étude pour interconnecter 4 communes et résoudre le problème d'approvisionnement en cas de sécheresse Lancement début 2021
	HYEMONDANS	Création d'une canalisation d'interconnexion	
	LANTHENANS	Création d'une canalisation d'interconnexion	
	SOURANS	Création d'une canalisation d'interconnexion	Travaux terminés
	SOYE	Réhabilitation d'une partie du réseau d'eau potable	Travaux terminés depuis le 21/10/2020
	TOURNANS	Réhabilitation des conduites d'eau potable (rue de la Craie et rue de l'église)	
ASSAINISSEMENT	ARCEY	Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées Réhabilitation d'une partie des réseaux assainissement	Mise en service prévue pour 1 <sup>er</sup> trim. 2021 Travaux prévu en 2021
	AVILLEY	Mise en séparatif rue de Rougemont et rue de Besançon sur 800 m. Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées	Travaux réceptionnés le 21/10/2020 Travaux débuteront début 2021
	BLUSSANS	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune	Etude en cours
	BRANNE	Réhabilitation du réseau d'assainissement en vue de diminuer les eaux claires parasites. Construction d'une nouvelle station de traitement	Travaux ont débuté fin 2020 Travaux débuteront en 2021
	CHAUX LES CLERVAL	Réhabilitation du réseau d'assainissement et construction d'un réseau de transport jusqu'à la station d'épuration de Pays-de-Clerval	Travaux prévus début 2021
	GENEY	Construction d'une nouvelle Station d'épuration des eaux usées avec bassin d'orage	Travaux prévus en 2021
	ROUGEMONT	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune	Etude en cours
	SOYE	Réhabilitation des réseaux d'assainissement Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées	Travaux terminés Travaux terminés
	VIETHOREY	Création d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées Mise en séparatif des réseaux d'assainissement	Travaux terminés 1 <sup>re</sup> phase réseaux déjà réalisée, 2 <sup>e</sup> prévue début 2021

## Quels tarifs pour le service ?

Le conseil communautaire a décidé de réaliser une convergence tarifaire à 10 ans. Cela signifie que les tarifs ci-dessous seront appliqués à l'ensemble des communes à partir de 2029. Durant cette période de 10 ans, les tarifs seront personnalisés par commune en fonction de l'état du patrimoine, des investissements réalisés et des travaux à réaliser à plus ou moins long terme.

Ces tarifs sont à mettre en parallèle avec le volume d'investissements 2019-2025 décrits ci-dessus et permettront au-delà de 2025, de continuer d'autres travaux indispensables au développement de notre territoire.

### Tarifs cibles eau potable en 2029 :

Eau Potable	Tarif HT	TVA 5,5%	Taxe (pollution domestique)	Tarif TTC
Tranche 1 : 0 à 1 500 m <sup>3</sup>	1,70 €/m <sup>3</sup>	0.093 € / m <sup>3</sup>	0.28 € / m <sup>3</sup>	2,073 €/m <sup>3</sup>
Tranche 2 : > 1 500 m <sup>3</sup>	1,55 €/m <sup>3</sup>	0.085€ / m <sup>3</sup>	0.28€ / m <sup>3</sup>	1,915 €/m <sup>3</sup>
Part fixe	45 € / abonné	2,475€ / m <sup>3</sup>	/	47,47 € / m <sup>3</sup>
Tarif au m <sup>3</sup> pour une facture 120 m <sup>3</sup>	2,08 €/m <sup>3</sup>	0.114 € / m <sup>3</sup>	0.28 € / m <sup>3</sup>	2,474 €/m <sup>3</sup>

### Tarifs cibles assainissement en 2029 :

Assainissement	Tarif HT	TVA 10%	Taxe agence de l'eau modernisation réseau	Tarif TTC
Part variable	2,15 €/m <sup>3</sup>	0,215 €/m <sup>3</sup>	0.155 € / m <sup>3</sup>	2,52 €/m <sup>3</sup>
Part fixe	50 € / abonné	5,00 €	/	55 €/abonné
Tarif au m <sup>3</sup> pour une facture 120 m <sup>3</sup>	2,57 €/m <sup>3</sup>	0.257 €	0.155 € / m <sup>3</sup>	2,98€ / m <sup>3</sup>

## Comment fonctionne la facturation ?

Pour les communes en régie sur l'eau potable, la facturation sera effectuée deux fois par an :

- la première facturation sera basée sur une estimation
- la seconde avec la relève réelle des compteurs d'eau.

Pour 2020, la facturation de l'eau et de l'assainissement a été retardée en raison de la mise en place du service et du contexte sanitaire qui a impacté l'installation du logiciel de facturation. La facture estimative de 2020 est donc arrivée en fin d'année 2020, la seconde facturation sur la relève réelle du compteur vous sera envoyée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Pour les communes où l'eau potable est gérée par un syndicat, une seule facture d'assainissement a été envoyée avec votre consommation réelle.

Vous retrouverez les tarifs applicables par commune ainsi que les différentes démarches (demande de contrôle en cas de vente, changement d'abonnés, réhabilitation assainissement individuel...) sur le site de la CC2VV, rubrique "vivre ici".



## Contrôles

Le service eau et assainissement, c'est aussi des agents en charge des contrôles d'assainissement collectif et non collectif. Au cours de cette année, ce sont **212 contrôles qui ont été effectués**, à savoir :

- 142 contrôles sur les installations d'assainissement non collectif
- 70 contrôles d'assainissement collectif

La CC2VV a fait le choix que ces contrôles, autrefois réalisés par des organismes extérieurs, soient réalisés en interne par des agents de la régie. Cette nouvelle organisation a permis d'assurer un meilleur suivi des installations, une meilleure qualité du service délivré aux usagers (notamment en terme de réactivité) mais aussi de diminuer les coûts des prestations.

## Habitant-e-s d'Arcey et Désandans : information importante

Le contrat de Délégation de Service Public avec Véolia pour l'eau potable ayant pris fin au 31 décembre 2020, la CC2VV a repris la gestion de l'eau potable pour les communes de Désandans et Arcey depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A compter de cette date, la CC2VV et plus particulièrement son service eau et assainissement deviennent vos interlocuteurs privilégiés pour toutes questions liées à l'eau potable (coordonnées ci-dessous). Vous recevrez la facture relative au deuxième semestre 2020 en début d'année 2021 avec la part Véolia correspondante à cette période.

**Pour les personnes actuellement mensualisées pour la facturation, ce fonctionnement n'est malheureusement pas permis par la Direction Générale des Finances Publiques, comme l'ensemble des abonnés vous recevrez donc désormais deux factures par an.**

**Attention : Véolia continue d'assurer son service pour l'assainissement, la CC2VV n'intervient que sur l'eau potable.**



## Pour contacter le service eau et assainissement de la CC2VV :

- Pour toutes questions concernant la facturation, contacter le secrétariat au **03.81.97.84.66** ou **abonnes-eau-assainissement@cc2vv.fr**.
- En cas d'urgence (fuite sur le réseau, manque d'eau, problème compteur) vous pouvez utiliser le numéro d'astreinte du service : **07.86.57.51.45**